



FINANCE
FOR TOMORROW
by Paris Europlace

THE SUSTAINABLE
FUTURE
BEGINS IN
PARIS

**DÉCRYPTAGE DU RAPPORT
FINAL DU HLEG ET DU
RAPPORT DUCRET-LEMMET**

FINANCE VERTE ET DURABLE

Mise en perspective des stratégies française et européenne



Philippe Zaouati,
Président de Finance
for Tomorrow

FINANCE VERTE ET DURABLE

Mise en perspective des stratégies française et européenne

La finance durable est portée par un momentum sans précédent. Mi-décembre 2017, dans le cadre du Climate Finance Day et du One Planet Summit organisés à Paris, le gouvernement a pris des engagements forts pour faire de la France un acteur majeur dans ce domaine. Ils ont été inspirés par le rapport « Stratégie française pour une finance verte », co-écrit par Sylvie Lemmet et Pierre Ducret.

En janvier 2018, le mouvement a pris une dimension européenne avec la

publication des recommandations du Groupe d'Experts de Haut Niveau sur la finance durable (HLEG) qui précède un plan d'action de la Commission européenne annoncé pour mars.

Dix ans après la crise financière, il est intéressant de mettre en parallèle les principales recommandations de chacun des deux rapports pour mieux comprendre quels sont les mécanismes proposés de part et d'autre pour que la finance verte et durable devienne la pratique dominante d'un secteur où elle est encore minoritaire.

Recommandations principales

RECOMMANDATIONS DU HLEG

OÙ EN EST LA FRANCE ?

Points sur lesquels le rapport Ducret-Lemmet propose d'aller plus loin

1

Taxonomie : référentiel des actifs et activités durables

Mesure annoncée par Valdis Dombrovskis, Vice-Président de la Commission Européenne, lors du One Planet Summit.

Faciliter les décisions d'investissement grâce une classification qui permettra de comparer les produits via des standards et des labels.

- Établir un comité technique du référentiel pour aboutir sur le climat en 2018 puis plus largement sur l'environnement, débiter les travaux sur les dimensions sociales en 2019 et adopter le référentiel complet en 2020.

La France utilise un référentiel (taxonomie) des activités vertes (climat et environnement) pour le label TEEC. Cette taxonomie, évolutive et sectorielle, est adaptée de celle de la *Climate Bond Initiative*.

Propositions

- Défense d'une taxonomie exigeante.
- Participation française aux travaux européens.
- Participation française aux instances de normalisation et associations travaillant sur la taxonomie (*Green Bond Principles* et *Climate Bonds Initiative*).


2

Devoirs des investisseurs et gestionnaires d'actifs

Mesure annoncée par le Vice-Président Dombrovskis lors du One Planet Summit.

Clarifier les devoirs en matière de stratégie d'investissement, de gestion des risques, d'allocation d'actifs, de gouvernance et de pilotage au regard des principes suivants :

- Inclusion des facteurs ESG dans l'examen de la matérialité des risques dans la durée,
- Prise en compte des préférences ESG des bénéficiaires/clients,
- Information claire et compréhensible aux clients/bénéficiaires sur les approches et stratégies d'investissement.

 Adaptation des directives fonds de pension (IORP II), marché d'instruments financiers (MiFID II), assurance (Solvency II), OPCVP (UCITS) et fonds d'investissement alternatifs (AIFMD).

Étendre la transparence des investisseurs et gestionnaires d'actifs :

- Aux produits destinés aux particuliers,
- Aux indices et benchmarks.


(voir ci-après)

3

Reporting et transparence

Adopter les recommandations de la TCFD en s'appuyant sur ses premières mises en œuvre et sur l'expérience française de l'article 173.

- Privilégier la double approche de l'article 173 : investisseurs & entreprises.
- Développer de méthodologies basées sur des informations quantitatives de long-terme.
- Instaurer d'un groupe de travail technique par secteur, supervisé par la DG Fisma.

 Réexamen de la directive Reporting extra-financier (NFRD) entre 2018 et 2019 au regard de ces enseignements.

La France est aujourd'hui le seul pays qui impose aux acteurs financiers de rapporter sur leur prise en compte du risque climatique (art. 173 loi TECV).

Lors du Climate Finance Day 2017, Bruno Le Maire a appelé à l'application en France de l'intégralité des lignes directrices de la TCFD.


Propositions

- Rapprocher l'article 173 des recommandations de la TCFD.
- Créer une coalition de pays et d'entreprises en faveur de l'adoption volontaire des recommandations de la TCFD.
- Compléter l'obligation de transparence du secteur bancaire, suivant les recommandations de la TCFD.
- Étendre l'obligation de transparence de l'article 173.6 à certaines gestions de la Banque de France (son fonds de retraite et les actifs adossés à ses fonds propres).
- Communiquer de façon pédagogique les informations issues de l'article 173 aux épargnants (en commençant par les livrets A et LDDS et l'assurance vie, voir ci-après).

Investissement des particuliers

Orienter l'épargne des particuliers vers des solutions durables en développant leur confiance dans le marché. En 2017, alors que l'épargne des particuliers représentait 40% des actifs financiers en Europe, les fonds ESG ne représentaient que 2% du marché de détail.

La Commission et l'autorité européenne des marchés financiers (ESMA) pourraient :

- Exiger que les conseillers en investissement demandent aux investisseurs individuels leurs préférences en matière ISR et y répondent,  via une actualisation des lignes directrices de l'ESMA puis de la MiFID,
- Demander aux fonds d'investissement de fournir une information claire et compréhensible sur les impacts en termes de durabilité (en commençant par le climat) et sur l'exercice des droits de vote,
- Établir des standards minimaux pour les fonds d'investissement durable,
- Créer un label vert européen pour les fonds s'intégrant dans l'Écolabel européen (d'ici la fin 2018/début 2019), puis l'élargir à d'autres produits.

Bruno Le Maire a annoncé au Climate Finance Day 2017 l'affectation totale du LDDS centralisé à la Caisse des Dépôts à des emplois verts et le développement de produits d'épargne verts.

Préférences ESG des épargnants

- Introduire, dans les diligences *know your customer* obligatoires, une question sur les préférences en matière d'allocation d'actifs vers des produits verts sans attendre la révision de la MiFID.

Reporting auprès des épargnants

- Assurance-vie

Informers les clients de l'impact climat de leurs produits de façon intelligible et pédagogique, au moment de la souscription, puis annuellement, d'abord pour les produits en euros et dans un second temps pour les produits en unités de compte.

- Livrets A et LDDS

Informers les détenteurs de l'alignement de l'utilisation de leur épargne avec les objectifs climatiques, en commençant par les clients de la Banque Postale.

Offre de produits d'épargne verts

- Introduire une obligation d'offre verte (via des fonds labellisés TEEC ou autre label européen) dans les contrats d'assurance-vie en unités de compte et dans l'épargne salariale.

Labels verts français de fonds d'investissement durable

- Conditionner l'inscription à l'AMF d'un fonds se qualifiant d'ISR dans le prospectus réglementaire à l'obtention du label ISR.
- Faire des critères du label ISR le socle des standards minimaux à atteindre pour l'obtention du label TEEC.
- Coordonner le futur label ACT avec les labels ISR et TEEC en s'assurant de sa diffusion auprès des investisseurs.
- Promouvoir ces labels avec un budget dédié, qui pourrait être financé par un prélèvement sur les fonds, plateformes et entreprises labellisés.

5

Standard et label européens d'obligations vertes

Clarifier le marché des obligations vertes pour augmenter le volume des émissions et renforcer l'impact de cet outil de financement, en s'appuyant sur les travaux des *Green Bonds Principles* et en ligne avec le développement du référentiel des actifs durables.

Établir un groupe de travail technique sur les obligations vertes parallèle à celui sur le référentiel (voir plus haut), pour :

- Élaborer un standard européen d'obligation verte (UE GBS) en 2018,
- Définir des critères d'accréditation pour les fournisseurs de deuxième opinion et les vérificateurs d'obligations vertes,
- Explorer la création d'un label européen, conforme au standard et au référentiel,
- Établir des standards européens pour d'autres types d'obligations sociales ou plus largement durables.

Lors du Climate Finance Day, les industriels français ont mobilisé des émetteurs européens pour signer le *Paris Green Bonds Pledge*.

Les acteurs financiers français sont leader sur ce marché. La France a acquis un leadership en matière d'obligation verte souveraine notamment avec l'installation du comité d'évaluation qui doit permettre de valoriser la qualité du standard français.

Propositions sur le label européen

- Accélérer le processus européen en se rapprochant des pays disposant déjà de labels verts ou cherchant à en construire pour avancer vers des labels transnationaux.
- Monter une coalition d'États membres prêts à avancer vers un label commun pour faciliter la reprise de ce label au niveau européen.

Propositions sur les obligations vertes souveraines

- Élaborer et promouvoir un guide de bonnes pratiques à destination des États.
- Valoriser les travaux du comité d'évaluation de l'OAT verte pour défendre des standards exigeants.
- Promouvoir à cette occasion l'expertise des banques françaises et l'écosystème parisien en matière d'obligation verte.

6

« Sustainable Infrastructure Europe »

En complément du plan Juncker, pour réduire les obstacles au financement de projets d'infrastructures durables sur tout le territoire de l'Union, la création de *Sustainable Infrastructure Europe* viserait à :

- Fournir du conseil stratégique,
- Développer les capacités nationales et locales de développement de projets,
- Améliorer les cadres réglementaires nationaux.

Bâtie en 2018 dans une phase d'incubation à partir de rapprochement d'organismes européens existants, cette nouvelle entité européenne deviendrait autonome à partir de 2020.

Lors du Climate Finance Day 2017, signature de la Charte des investisseurs publics français en faveur du climat. La proposition de *Sustainable Infrastructure Europe* a sensiblement évolué depuis le rapport intermédiaire. A l'aune des précisions apportées dans le rapport final, cette proposition est en ligne avec plusieurs points soulevés par le rapport Ducret-Lemmet en matière d'infrastructures.

Verdir les investissements publics et les investissements privés induits

- S'assurer que les investissements réalisés par la Caisse des Dépôts, Bpifrance et l'AFD pour les collectivités d'outre-mer) sont compatibles avec une trajectoire 2°.
- Pousser les entreprises dont l'Etat est actionnaire à s'aligner sur une trajectoire 2°.
- Réorienter les financements publics en dette des énergies renouvelables matures vers des énergies moins matures et d'autres écotechnologies.
- Développer l'offre de capital-risque (*late venture*) pour les énergies renouvelables non matures et les autres écotechnologies.

7

Gouvernance et leadership

Diffuser l'ensemble des normes et des valeurs nécessaire au développement d'un système financier durable.

- Actualiser les exigences de compétence et d'honorabilité individuels et collectifs des dirigeants d'institutions financières pour y inclure les questions de soutenabilité.
- Renforcer les devoirs des dirigeants relatifs à la durabilité.

 Actualiser la directive « Droit des Actionnaires »

En France, les acteurs de la Place Financière de Paris s'engagent notamment en soutenant Finance for Tomorrow, l'initiative française qui vise à promouvoir et développer la finance verte durable en France et à l'international.

Proposition

Les professionnels de la finance qui souhaitent faire évoluer leurs pratiques pour mieux appréhender les enjeux climatiques doivent pouvoir bénéficier de formations adaptées.

8

Supervision

La Commission a annoncé que l'élargissement des mandats des Autorités européennes de supervision (ESAs) au suivi des risques ESG ferait partie de son « plan d'action pour la finance durable » à venir début 2018.

- Développement de l'expertise des ESAs et d'outils d'analyse de scénarios, à commencer par l'analyse des risques liés au climat.
- Surveillance des décalages d'horizons temporels et du « court-termisme ».
- Mise en œuvre cohérente de la réglementation unique qui découlera du plan d'action pour la finance durable.

La France participe au réseau international *Central Banks and Supervisors Network for Green Finance* lancé lors du One Planet Summit en 2017

Propositions

- Lors de la négociation du paquet « Autorités de supervision européennes » au Conseil Ecofin, soutenir les dispositions proposées par la Commission européenne relatives à la soutenabilité.
- Construire une position française sur la manière dont les considérations de soutenabilité peuvent être incorporées dans la législation financière de l'UE.
- Monter un groupe de travail des banques françaises et un groupe des assurances pour améliorer les méthodologies d'évaluation des expositions aux risques climatiques, y compris physiques, en vue de réaliser des stress tests climatiques.
- Préparer la réalisation « stress tests climatiques » ou des analyses sur la base de scénarios européens en testant plusieurs paramètres au-delà des seules variations du prix du carbone.

Autres recommandations transversales

RECOMMANDATIONS DU HLEG

OÙ EN EST LA FRANCE ?

Points sur lesquels le rapport Ducret-Lemmet propose d'aller plus loin

1

Court-termisme et tragédie des horizons

Étudier les facteurs de pressions de court terme dans le secteur financier pour orienter les futures législations et identifier les meilleures pratiques.

- Poursuite de la recherche et de l'action de la Commission et des ESAs sur les facteurs de court-termisme dans la finance, en particulier : les exigences de rentabilité des investisseurs, les structures de rémunération des dirigeants, les benchmarks et indices, l'analyse sell side, la vitesse de rotation des portefeuilles.

En France, plusieurs centres de recherches travaillent sur le thème de la finance durable pour favoriser son développement.

Par exemple, l'institut Louis Bachelier a mobilisé plus de 10,25 M€ pour renforcer les capacités scientifiques françaises dans le domaine du financement de l'économie durable.

2

Citoyens et finance durable

Promouvoir l'engagement des citoyens par le développement de l'éducation financière.

- Soutenir les Etats membres pour l'éducation en finance durable.
- Organiser une « journée européenne de l'éducation financière ».
- Soutenir la création de benchmarks et classements sur la durabilité.
- Rejoindre la *World Benchmarking Alliance (WBA)*.
- Explorer le rôle des financements de pair à pair pour promouvoir les investissements sociaux en mobilisant la Task Force on Financial Technology interne de l'UE.

Éducation financière

Mener une campagne d'information du grand public sur la conformité de l'utilisation de l'épargne avec les objectifs climatiques et en faire une opération de pédagogie populaire sur le thème de la finance verte, en commençant par les livrets A, LDDS et l'assurance-vie.

Formation

Créer des formations dédiées à la finance durable (formation initiale et continue) dans les universités et les grandes écoles et intégrer cet enseignement dans les programmes généraux.

Financement participatif

La Loi TECV a fixé un cadre juridique favorable à l'investissement participatif en capital, dans des sociétés ou des projets de production d'énergie renouvelable. Il convient d'étendre ce soutien et de l'élargir à d'autres projets :

- Calculer la bonification du tarif de rachat en fonction du pourcentage des dépenses d'investissement apporté par des financements participatifs,
- Introduire un dispositif de soutien pour d'autres objets, tels que les bornes de recharge pour véhicules électriques.

3

« Observatoire de la finance durable »

Cet observatoire aurait pour rôle d'évaluer les besoins d'investissement durable et comprendre la formation de capital, en particulier sur la question du climat en appui des politiques publiques des Etats membres et de l'EU.

Le secrétariat serait assuré par l'European Environment Agency (EEA), en relation avec les ESAs avec l'objectif d'être opérationnel à partir de 2019-2020.

La France dispose d'une avance dans la prévision et la planification des financements verts à travers la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et le « Panorama des financements climat » réalisé par I4CE.

Mesurer la réallocation des flux financiers

- Publier, dans la SNBC qui sera révisée fin 2018, une estimation des besoins d'investissements par secteur, ainsi que leur répartition entre financements publics et privés induits par les politiques publiques.
- Mettre en place un suivi pérenne de ces flux.

Le pilotage de ce « plan d'affaires » devrait associer à la fois le Commissariat Général à l'Investissement (CGI) et France Stratégie, ainsi que les entreprises et les acteurs financiers, sous la responsabilité conjointe du Commissariat Général au Développement Durable et de la Direction Générale du Trésor ou au Commissariat Général à l'Investissement, avec l'appui de ces deux administrations.

4

Benchmarks et indices

Mobiliser l'utilisation croissante des indices et des benchmarks pour orienter le capital vers une économie durable.

- Influencer les régulateurs sur ce sujet : l'Organisation internationale des commissions de valeurs mobilières (IOSCO) et l'ESMA.
- Demander aux fournisseurs d'indices de préciser l'exposition de leurs produits aux risques climat et ESG et identifier la réglementation européenne adaptée pour ce faire.
- Permettre aux investisseurs de comprendre les expositions des fonds proposés aux risques climat-ESG, à travers le projet de Produit européen de pension individuelle (PEPP), l'IORP II et les documents d'informations clés sur les produits de placement destinés aux épargnants (PRIIPs KID).
- Les ESAs et les autorités nationales de supervision devraient surveiller l'alignement des benchmarks utilisés par les investisseurs institutionnels avec des objectifs ESG.

En France, les gestionnaires de fonds dont les mandants ont un bilan supérieur à 500 M€ devraient indiquer l'impact climat et ESG des indices qu'ils utilisent.

Proposition

La mission Ducret-Lemmet recommande que, lors de la prochaine révision de la directive OPCVM (UCITS) et de la discussion du Plan d'Action sur la Finance durable, la France soutienne l'intégration d'informations climat dans les Documents d'information clés pour les investisseurs (DICI ou *KIDs* en anglais) et les prospectus.

D'ici là, intégrer d'ores et déjà ces éléments dans les DICI et prospectus des sociétés de gestion françaises.


À défaut, des démarches volontaires de sociétés de gestion (ou de fabricants d'indices) pourraient être encouragées et valorisées.

5

Comptabilité

Dans le cadre du débat sur l'impact de l'IFRSg sur les investissements de long terme dont font partie la plupart des investissements durables :

- Envisager des méthodes comptables alternatives à la juste valeur/valeur de marché pour les investissements de long terme.
- Changer le règlement comptable européen (1606/2002) pour spécifier que les standards internationaux ne seront appliqués que s'ils sont favorables à l'intérêt général européen, y compris aux objectifs de durabilité et d'investissement de long terme.

 Actualiser la directive « États financiers (*financial statement*) »

6

Investissements en efficacité énergétique

En septembre 2017, Eurostat a publié une note actualisant les règles de comptabilité permettant aux programmes d'investissements conduits par des autorités publiques d'être inscrits hors bilan sous certaines conditions. Ceci doit leur permettre de mener des programmes d'efficacité énergétique tout en respectant les objectifs de Maastricht.

Au-delà :

- Examiner comment l'efficacité énergétique améliore la valeur des actifs sous-jacents,
- Examiner l'impact des économies d'énergie sur la gestion des risques financiers.

Proposition

- Conduire des travaux pour vérifier l'opportunité d'introduire un amortissement accéléré pour l'efficacité énergétique dans l'industrie.

Bâtiments publics

Accroître la contribution des financements privés à la rénovation des bâtiments publics en développant de manière encadrée les contrats de performance énergétique pour les opérations rentables à 6/7 ans et en appuyant les maîtres d'ouvrage publics.

Logements privés

- Encourager les offres clé en main pour les particuliers à travers les Services intégrés de rénovation énergétique, notamment les offres de tiers financement indirect, et accompagner leur croissance.
- Recentrer l'éco-PTZ sur les populations pour lesquelles il aurait la plus forte valeur ajoutée et rendre opérationnels les instruments financiers à destination des ménages modestes.
- Soutenir politiquement l'initiative européenne Energy efficient Mortgages Action Plan (EeMAP).

Immobilier d'entreprise

- Relancer la dynamique de rénovation du parc tertiaire par une remise à plat des délais imposés dans le décret tertiaire.

Industrie

- Intégrer la transition énergétique et écologique dans l'ensemble des politiques industrielles.
- Moderniser le capital industriel français en couplant les efforts de transitions énergétique et numérique, à commencer par le « Plan d'Action pour la transition numérique ».

7

Principe « Penser soutenabilité d'abord »

Inclure ce nouveau principe dans les « lignes directrices de la Commission pour une meilleure régulation » pour s'assurer que la contribution du projet de politique financière ou de législation aux ODD sera prise en compte à chaque étape d'élaboration.

📄 Appliquer également ce principe à toutes les législations financières clés (Solvency II, IORP II, UCITS, AIFMD, MiFID II/MiFIR, PEPP...).

- Inclure et développer l'expertise en soutenabilité au sein du Comité d'examen de la régulation (*Regulatory Scrutiny Board*) de la Commission.
- Inclure un suivi de la contribution de la finance aux ODD dans le rapport *Sustainable Development Monitoring* d'Eurostat.
- Encourager la présidence de l'Union à organiser une discussion annuelle au sein du conseil Ecofin, éventuellement en lien avec un Sustainable Finance Day annuel.

La France réalise des études d'impact des projets de loi pour évaluer leurs conséquences économiques, financières, sociales et environnementales. Si l'étude d'impact est jugée non conforme, le Parlement peut refuser de discuter le projet de loi en question.

Dans la pratique, ce contrôle parlementaire n'est que très peu employé, d'où l'intérêt de considérer la durabilité en amont de la conception des politiques.

Proposition au niveau français

- S'assurer que les investissements financés par le budget de l'Etat sont compatibles avec une trajectoire 2°, en commençant par le Grand Plan d'Investissement.

Propositions au niveau européen

- Soutenir l'adoption d'un budget européen 2021-2027 comprenant des investissements climat renforcés et globalement compatibles avec une trajectoire 2°C.
- Proposer l'adoption d'un budget de la zone Euro aligné 2°.

8

International

Faire de la finance durable une priorité diplomatique pour assurer un changement d'échelle.

- Nouer des accords de finance durable (*Sustainable Finance Compacts*) avec des pays clés, en commençant par la Chine, sur des thèmes tels que : plans de mobilisation du capital, rôle des régulateurs, financements internationaux, places financières vertes, gestion des risques climat et mise en œuvre de la TCFD.
- Faire de la finance durable une priorité des prochains G20 et G7.
- Appuyer les travaux du FSB sur le climat et revoir les règles prudentielles de la banque et de l'assurance.
- S'assurer que l'UE n'est pas soumise à une concurrence déloyale liée à la lutte contre le changement climatique (taxe carbone aux frontières).
- Soutenir la UN Inter-Agency Taskforce (IATF) sur le financement des ODD.
- Pousser les organismes de standardisation internationale à promouvoir la finance durable (IOSCO pour la TCFD, OCDE sur le devoir fiduciaire et l'éducation).
- Introduire le développement durable dans la coopération de l'UE pour le développement.

Renforcer la durabilité des politiques d'aide au développement.

Proposition au niveau français

- Créer un fonds climat multi-usage de 250 M€ sur 5 ans pour permettre au groupe AFD d'expérimenter à plus grande échelle, seul ou en partenariat avec d'autres institutions financières de développement, de nouveaux instruments de financement climat et de monter en puissance.

Proposition au niveau européen

- Être attentifs aux négociations pour l'opérationnalisation du Fonds européen de Développement durable pour qu'il soit flexible, accessible par les banques bilatérales pour l'ensemble de ses fenêtres et que le prix de ses garanties soit compétitif.

Proposition au niveau international

- Soutenir l'adoption d'une stratégie « 100% compatible avec l'Accord de Paris » dans les conseils d'administration des banques multilatérales et des instances de gouvernance des fonds des Nations Unies.

Parmi les autres recommandations

RECOMMANDATIONS DU HLEG

OÙ EN EST LA FRANCE ?

Points sur lesquels le rapport Ducret-Lemmet propose d'aller plus loin

1

Banques

Lors du One Planet Summit, le vice-président Dombrowski a annoncé que la Commission allait étudier favorablement un *green supporting factor*.

Position du HLEG sur les conditions à réunir pour un *green supporting factor* :

- Établir une taxonomie des activités vertes et potentiellement brunes,
- Démontrer que les prêts aux activités vertes sont moins risqués,
- Maintenir des règles prudentielles en lien avec les risques économiques,
- Surveiller les prêts hypothécaires, dont les exigences en capital sont déjà faibles,
- Envisager l'analyse de scénarios prospectifs comme outil de modulation des exigences en capital pour les actifs verts/bruns.

Plus généralement :

- Considérer l'impact des recommandations de Bâle sur la durabilité avant de les transposer en droit européen,
- Appliquer les récentes recommandations de Bâle 3 avec proportionnalité pour éviter qu'elles ne portent atteinte aux banques européennes, en particulier à celles qui s'alignent sur les objectifs climatiques et sur les ODD.

La mission Ducret-Lemmet constate qu'un préalable indispensable à toute évolution serait l'adoption d'une taxonomie des actifs verts (*voir précédemment*), suffisamment large pour échapper au risque de biais sectoriel souvent mentionné par les défenseurs de la « neutralité » de la régulation prudentielle.

Identification des actifs verts bancaires

- Créer un groupe de travail interministériel dédié aux banques pour faciliter l'identification des actifs verts bancaires et la part verte des prêts génériques.

2

Assurances

- Étudier une adaptation de Solvency 2 pour faciliter l'investissement de long terme.
- S'assurer que la règle comptable IFRS17 permet une cohérence entre l'actif et le passif du bilan.

Soutien à la recommandation de la FFA d'intégrer de manière explicite les risques ESG-Climat dans leur cartographie et processus de suivi des risques.

Proposition

- Organiser un groupe de travail sur l'évaluation des expositions du secteur aux risques liés au changement climatique, dont les conclusions (fin 2018) pourraient alimenter les travaux de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA). Ce groupe de travail porterait sur la mesure des risques physiques, de transition et de responsabilité, ainsi que l'identification des actifs verts et « bruns » et les mesures d'impact.

3

Bourses

- Encourager les bourses à publier des lignes directrices sur le reporting ESG aux investisseurs, créer des segments de cotation pour les produits durables.
- S'appuyer sur les travaux de l'initiative Sustainable Stock Exchanges, en particulier sur son récent plan d'action.
- Envisager d'harmoniser les informations ESG demandées par les bourses aux émetteurs.
- Encourager les bourses à faciliter le financement des PME.

Euronext

Inviter Euronext à mieux exploiter ses atouts dans un contexte de forte compétition mondiale, en construisant une stratégie différenciante sur la finance verte et en faire un axe principal de communication.

D'une façon générale, la dimension verte de la stratégie d'Euronext devrait porter pour l'essentiel sur la diffusion dans le marché et la certification de l'information sur les sujets environnementaux.

4

Autres

Agences de notation financière

L'Esma devrait renforcer l'intégration des risques ESG dans son cadre de régulation (lignes directrices sur les risques à couvrir, compétences, transparence sur les méthodologies).

Conseils en investissement

Aligner leurs pratiques sur les devoirs élargis des investisseurs (voir plus haut) et envisager une modification de la MiFID dans ce sens.

Banques d'investissement

Encourager la recherche sell-side de long terme, à travers les lignes directrices de l'ESMA et une éventuelle modification de la MiFID.



Contacts

Anne-Claire Roux
Directrice
ac.roux@paris-europlace.com

Natacha Boric
Chargée de mission
natacha.boric@paris-europlace.com



FINANCE
FOR TOMORROW
by Paris Europlace



FINANCEFORTOMORROW.COM